

DÉCISION N°2022.09.116D

Objet : Demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2023, du Département de la Drôme au titre de la dotation grandes villes 2022 et de l'Europe au titre du FEDER, pour la construction d'un bâtiment multi-activités sur le site d'Espoulette.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21, L2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°2.00 du 17 juillet 2020 concernant la délégation du Conseil municipal au maire prévue à l'article L.2122-22 précité du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°3.00 du 25 avril 2022 relative à l'approbation du programme, de l'enveloppe financière et du recours à la maîtrise d'œuvre privée pour la construction d'un bâtiment multi- activités sur le site d'Espoulette,

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

Dans le but d'améliorer les services à la population et d'optimiser leurs fonctionnements, la ville de Montélimar souhaite regrouper les services du Centre Communal d'Action Sociale, du Samu social et de la retraite active sur un seul site.

En effet, ces services sont actuellement dans des bâtiments anciens, dans diverses rues du centre-ville. Ces locaux ne sont plus adaptés pour répondre aux besoins des services et de la population.

Afin d'améliorer également le confort de fonctionnement des clubs et associations, la Ville souhaite pouvoir proposer une nouvelle maison de quartier aux Montiliens.

En effet, en dehors du Palais des congrès Charles Aznavour, la Ville ne dispose actuellement d'une grande salle qu'au quartier Saint Martin. Ces structures ne sont pas suffisantes pour répondre aux demandes.

Aussi, la Commune envisage de construire un établissement neuf capable de répondre à ces deux objectifs en lieu et place des bâtiments partiellement démolis du site d'Espoulette.

Cet équipement sera dimensionné pour l'accueil des personnels des services et du public, pour un total de 250 personnes.

Il sera prévu pour des usages variés : accueil, espace numérique, bureaux, salles d'activités et de réunions, salle multiusage pour des réunions publiques, des réunions d'associations, des spectacles scolaires ou associatifs.

Le projet intégrera l'aménagement des abords (stationnement et espaces verts), ainsi que des locaux de stockage et un garage pour le véhicule ambulance du Samu social.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est de 2 225 000 € HT soit 2 670 000 € TTC (pour une TVA à 20%).

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

DEPENSES	RECETTES		
Construction d'un bâtiment multi-activités sur le site d'Espoulette	Département de la Drôme	20%	445 000 €
	Etat	25%	556 250 €
	Europe	35%	778 750 €
	Autofinancement de la commune	20%	445 000 €
2 225 000 €		100%	2 225 000 €

Envoyé en préfecture le 07/09/2022

Reçu en préfecture le 07/09/2022

Affiché le 08 SEP. 2022

ID : 026-212601983-20220905-202209_116D-AR

Le Maire de MONTÉLIMAR,

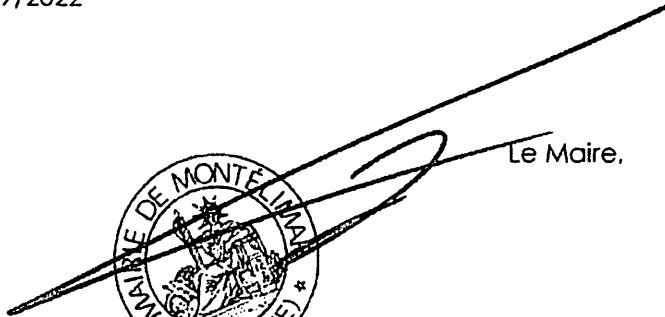
DÉCIDE :

ARTICLE 1 : De déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2023, du Département de la Drôme, au titre de la dotation grandes villes 2022 et de l'Europe au titre du FEDER, pour appuyer le financement de l'opération précitée.

ARTICLE 2 : Les recettes correspondantes seront inscrites au budget général de l'année 2023.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans les deux mois suivants sa publication et sa transmission.

Fait à Montélimar, le 05/09/2022


Le Maire.

